

SOEURS DU BON-PASTEUR

Cérémonie de vêtue et de profession

Le 10 décembre 1912, Sa Grandeur Mgr Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, présidait une cérémonie de profession et de vêtue dans la chapelle des religieuses du Bon-Pasteur, 64, rue Sherbrooke-Est.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Stella Riopel, de Salem, Mass., dite Soeur Marie-de-Sainte-Rose-de-Lima; Alice Benoit, de Montréal, dite Soeur Marie-de-Saint-Anicet; Aurore Jetté, de Saint-Germain de Grantham, dite Soeur Marie-de-Pontmain; Blandine Deslauriers, de Saint-Hughes, dite Soeur Marie-de-Sainte-Théodelinde; Yvonne Bouthiller, de Saint-Hubert, comté Chambly, dite Soeur Marie-de-Sainte-Aselle; Liva Paquette, de Saint-Albert-de-Russell, dite Soeur Marie-de-Saint-Gilles; Odile Séguin, de Montréal, dite Soeur Marie-de-Saint-Christophore; Yvonne Paré, de Saint-Raymond-de-Portneuf, dite Soeur Marie-de-Sainte-Radegonde.

Ont prononcé les vœux annuels : Soeur Marie-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, née Dutil; Soeur Marie-de-Saint-Etienne, née Boursier; Soeur Marie-Raphaël-de-la-Providence, née Caron; Soeur Marie de l'Eucharistie, née Deslieries; Soeur Marie-des-Apôtres, née Joannette; Soeur Marie-Marguerite-du-Divin-Coeur, née Beauregard; Soeur Marie-du-Coeur-Eucharistique, née Daignault; Soeur Marie-Joseph-de-la-Trinité, née Brosseau; Soeur Marie-des-Saints-Innocents, née Vaillancourt; Soeur Marie-de-Saint-Clément, née Baril.

L'allocution de circonstance a été faite par le Révérend Père Marie-Raymond, o. f. m., et le saint sacrifice a été célébré par le Révérend Père P.-A. Roy, o. p.

suite en arrière d'eux lorsqu'ils montent à l'autel, puis vers leur droite lorsqu'ils ont allumé le premier cierge du côté de l'épître, enfin vers leur gauche lorsqu'ils ont allumé le premier cierge du côté de l'évangile). 5o Ils doivent l'éteindre lorsqu'ils ont fini (avant de retourner à la sacristie). 6o Ils doivent observer, pour éteindre les cierges de ne pas écraser la mèche avec l'éteignoir, mais se contenter de le tenir quelques instants immobile au-dessus de la flamme. 7o Il serait préférable d'allumer les cierges des acolytes à la sacristie avant d'aller à l'autel (ce qui empêchera d'enflammer son allumette dans le sanctuaire, près de l'autel).